



VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Obtenez aide et protection.

Définition des violences conjugales :

Il s'agit de toutes formes de violences commises au sein d'un couple (marié, pacsé ou union libre) ou ex-couple, par l'un des partenaires sur l'autre en s'inscrivant dans un rapport de domination.

Les différents types de violences punies par la loi :

- **physiques** (*coup, bousculade, strangulation, projection d'objets, saisie...*) ;
- **psychologiques** (*insultes, menaces, harcèlement moral, humiliation, rabaissement, dévalorisation...*) ;
- **sexuelles** (*rapports sexuels et/ou pratiques sexuelles non désirés et imposés*) ;
- **économiques et administratives** (*privation de ressources financières, d'accès aux moyens de paiement et documents administratifs, maintien dans la dépendance...*).

Pour trouver de l'aide
près de chez vous,
scannez ce code